Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260914-S04-BC-136-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026
Mise ne ligne le 17/09/2026

CONVENTION DE PARTENARIAT
Association APESS53– Laval Agglomération

Organisation de la 3ème édition d'"Explore Demain" le 10 novembre 2026

Entre :

L'association pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire en Mayenne,
Représentée par sa Directrice, Gianina PERCA-BESNIER, autorisée à signer la présente convention de partenariat,
ci-après dénommée "APESS53"

ET

Laval Agglomération,
Domiciliée à 1 place du Général Ferrié – CS 60809 – 53008 LAVAL Cedex et représentée par son Président en exercice, Monsieur Florian BERCAULT, dûment habilité à l'effet de la présente par délibération du bureau communautaire du 14 septembre 2026.

VU la délibération du Bureau communautaire de Laval Agglomération en date du 14 septembre 2026 approuvant l'attribution d'une participation de 3 500€ au bénéfice de l'association APESS53 pour l'organisation la 3ème édition d'"Explore Demain", un événement dédié à la découverte et à la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire le 10 novembre 2026 au Quarante à Laval et approuvant la convention correspondante.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

L'Association pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire en Mayenne organise la 3ème édition d'"Explore Demain", un événement dédié à la découverte et à la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire le 10 novembre 2026 au Quarante.

Pendant cette journée, les professionnels, élus, porteurs de projets, étudiants…pourront participer à des ateliers thématiques, des tables rondes sur les coopérations entre acteurs publics et acteurs de l'ESS, échanger avec des financeurs et ainsi comprendre les modèles de gouvernance de l'économie sociale et solidaire, développer son réseau, faire émerger des projets et découvrir des initiatives locales avec la participation de plus de 35 structures au sein d'un village d'acteurs.

Article 1 – Objet de la convention

Laval Agglomération a décidé d'accompagner financièrement l'organisation la 3ème édition d'"Explore Demain" à hauteur de 3 500€. Cet évènement permettra de rassembler à Laval les professionnels, les élus, porteurs de projets, étudiants… pendant la journée et d'échanger sur le sujet de la gouvernance de l'économie sociale et solidaire.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de versement de cette subvention.

Article 2 – Utilisation de la subvention

Il est expressément convenu et accepté que la subvention de la collectivité dédiée au soutien de l'action précitée, ne peut avoir d'autre objectif que la réalisation de cette action.

Article 3 – Montant et versement de la subvention

Laval Agglomération s'engage à contribuer financièrement au projet d'organisation de la 3ème édition d'"Explore Demain" de l'APESS 53 édition 2026 pour un montant de **3 500€**.

Le versement de la subvention se fera en une fois sur présentation d'un bilan rédigé de l'opération présentant l'organisation de l'évènement, nombre de participants, le programme proposé, des photos et retour d'expériences sur les répercussions de cette manifestation pour Laval.

Article 4 – Actions de communication

L'association s'engage à faire apparaitre l'accompagnement financier de Laval Agglomération auprès de ses adhérents, partenaires ainsi que sur tous supports de communication, de diffusion dont les réseaux sociaux avant et pendant l'évènement.

Article 5 – Durée et prise d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait à Laval, le……
en 2 exemplaires originaux

Pour l'association APESS53 ,	**Pour Laval Agglomération,**
La Directrice,	**Le Vice-Président,**
Gianina PERCA-BESNIER	Tony ECHELARD